



Liquidation judiciaire et caution solidaire

Par **stef094**, le 17/12/2012 à 14:13

Bonjour,

Je suis commerçant depuis 3 ans sous la forme d'une sarl a associé unique.

En redressement judiciaire depuis 2 mois, je pense être obligé de procéder à une liquidation d'ici peu.

Mon souci principal est un crédit d'installation contracté auprès d'une banque. Le restant du a été versé dans le passif par le mandataire judiciaire mais je suis à titre personnel caution solidaire de ce crédit.

Que va-t'il se passer lors de la liquidation, je sais que les autres dettes peuvent être effacées mais vais-je devoir rembourser ce crédit après la fermeture de mon magasin?

Y a-t-il une solution pour que je n'ai pas à rembourser ce crédit pendant 10 ou 15 ans!

Merci pour vos conseils.